



MAIRIE DE  
PRIX-LÈS-MÉZIÈRES  
08000

**ARRETE N° 110/2021**  
**Portant restriction de circulation**  
**à l'occasion des 5èmes Foulées Pirisiennes**

**LE MAIRE DE PRIX-LÈS-MÉZIÈRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Considérant le plan d'organisation des Foulées Pirisiennes,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** : La circulation et le stationnement seront interdits pendant le déroulement de l'épreuve sur les voies détaillées ci-après, **le Samedi 4 décembre 2021.**

**\* de 14H30 à 16H30 :**

- Rue du Stade, de l'intersection avec la rue des Harquettes à l'intersection avec la rue de l'Arbre,
- Chemin Haie Arrêt, de l'intersection avec l'accès à la salle polyvalente à l'intersection avec la rue du Stade.
- Clos des Ecoles

**\* de 16H30 à 20H00 :**

- Chemin Haie Arrêt, de l'intersection avec l'accès à la salle polyvalente à l'intersection avec la rue du Stade,
- Rue du Stade, de l'intersection avec la rue de l'Arbre à l'intersection avec la rue d'Evigny,
- Rue de Fagnon, de l'intersection avec la rue d'Evigny à l'intersection avec la rue des Grands Courtils,
- Rue des Grands Courtils, Contre-allée rue du Moulin,
- Place Charles de Gaulle, parking derrière la Mairie,
- Rue des Ecolières.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation seront posés (déviations, sens interdits et barrières) par les services techniques de la Commune de Prix-lès-Mézières.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, les services de la Mairie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

**ARTICLE 4** : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, M. le Médecin chef du SAMU et M. le Directeur de la CTCM.

Fait à Prix-les-Mézières, le 26 novembre 2021.



Le Maire,

Bruno DEDION.